

Le 14 février 2020

Monsieur Daniel Long, président
Association des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne
(APPBUSA)

Monsieur,

En réponse à votre lettre ouverte dans Le Courrier de la Nouvelle-Écosse, parue le 7 février dernier, ainsi que votre entrevue à la radio de Radio-Canada le 11 février, nous désirons apporter les précisions suivantes.

Bien que l'administration de l'Université Sainte-Anne favorise un climat de confiance et de bonne coopération avec l'APPBUSA dans un contexte de travail quotidien, nous tenons à vous rappeler que:

Seul le Conseil des gouverneurs a droit de regard et la responsabilité fiduciaire de la bonne gestion de l'Université. Ainsi, le « Règlement No. 1 – Régie interne de l'Université Sainte-Anne » est la responsabilité seule du Conseil des gouverneurs.

Le Conseil des gouverneurs est composé de vingt (20) membres, incluant des représentants du corps professoral et de la population estudiantine, des personnes nommées par le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse, des représentants des communautés acadiennes et francophones des maritimes, ainsi que de diverses parties prenantes en Nouvelle-Écosse.

Vous comprendrez bien que cette diversité d'administrateurs n'est pas un hasard. Ainsi, je peux vous assurer que les décisions du Conseil des gouverneurs de l'Université Sainte-Anne sont prises dans les meilleurs intérêts de l'institution.

Veillez agréer, Monsieur Long, l'assurance de mes sentiments les meilleurs,



Martin Marcoux, président
Conseil des gouverneurs